CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2022/26

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2023

En date du 18 octobre 2022, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné en titre avec M. Etienne Balestra, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM), M. Stéphane Peruzzo, adjoint du chef de service ainsi que Mme Nathalie Bovet, Cheffe comptable de la Direction LEA.

Le crédit-cadre annuel du SPADOM permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles.

Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2018 à 2022

La situation des crédits-cadres des années 2018 à 2022 figure aux points 5 et 6 du préavis. Ces derniers restent ouverts 5 ans et la date d'engagement des premières dépenses pour chaque objet doit avoir lieu durant l'année concernée. Ce critère est respecté. Un dépassement est prévu s'agissant du crédit-cadre 2019, mais il sera compensé par des encaissements supplémentaires.

Crédit-cadre 2023

Pour 2023, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'475'000.-, en diminution de CHF 13'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 3'488'000.- voté pour 2022.

Le montant figurant dans le crédit-cadre 2023 reste proche de celui accordé lors du précédent crédit-cadre, malgré un montant de CHF 725'000.- affecté en 2022 pour le réaménagement du parc de la Brouette dans le cadre du projet de mise en souterrain du LEB sur le tronçon « Lausanne — Chauderon — Union-Prilly » (financé par le LEB). Effectivement, la disparition de cette charge est compensée par d'importants investissements, notamment par la continuation de l'Objectif canopée qui prévoit la plantation de 1'300 arbres par année.

Le financement par le Fonds communal du développement durable (FDD) se monte à CHF 545'000.-, soit une augmentation de CHF 32'000.- par rapport au précédent préavis. Ces contributions concernent surtout la plantation de diverses sortes d'arbres ainsi que la rénovation des installations des caves du domaine du Burignon, ce qui permettra le passage à l'agriculture biologique.

Le préavis détaille l'ensemble des projets prévus pour 2023 au point 7. À ce titre, plusieurs aménagements sont prévus le long des rives du lac. L'objectif est d'une part de proposer de nouvelles zones de baignades, et d'autre part de renforcer la biodiversité présente sur ce territoire en mutation.

Un montant important figure pour des travaux de réaménagement et de sécurisation de l'espace public. Il s'agit notamment d'actions de dégoudronnage, de fleurissement urbain et d'aménagement de mobilier urbain en phase de test. Enfin, il est à relever que les projets liés aux Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) avancent et de nombreuses opportunités de plantation se présentent dans le cadre des travaux connexes à ces grands axes de transports publics.

Conclusions de la Commission des finances

- 1. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'475'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2023 ;
- 2. amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
- 3. faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
- 4. accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant total de CHF 545'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Après discussions, la COFIN s'est prononcée de la manière suivante sur les conclusions du préavis 2022/26, le 9 novembre 2022 :

Conclusion 1:9 OUI, 1 ABSTENTION, 0 NON

Conclusion 2:9 OUI, 1 ABSTENTION, 0 NON

Conclusion 3:8 OUI, 2 ABSTENTIONS, 0 NON

Conclusion 4:8 OUI, 2 ABSTENTIONS, 0 NON

Lausanne, le 9 novembre 2022

Samuel de Vargas et Mathias Paquier